

Demande de carte de 10 ans ?

Par manii38, le 28/07/2008 à 22:56

je me permet de vous expliquer ma situation et j'aimerai bien que au moins vous m'orienter vers une solution fiable a suivre et je vous remercie d'avance.

Voila je suis etranger du maroc ,marié a une conjointe française, notre marriage a eté perturbé depuis le début pas mauvais comportement de ma femme, (violence morale), donc ca fais maintenant plus de 3 ans de mariage alors j'ai pu déposé ma demande de carte de résident sans qu'elle le sache ,car j'eté toujours mefiant d'elle ,car auparavant elle a avait deposé un demande de divorse puis elle l'as annulé, je suis maintenant a ma 3 eme carte de séjour vie privé et familialle, et on m'as dis a la prefecture qu'ils vont faire une enquete sur notre vie commune alors que pour l'instant je vis dans mon apart provisoirement ,pour eviter les querelles chaque fois avec elle ,mais en meme temps je ne veux pas perdre mon droit de rester en france ,j'ai mes compentence en informatique ,je suis sous contrat CDD jusqu'a juillet 2009, j'ai certains document en commun avec ma femme ,EDF ,Impot ,Le loyer je le paie par cheque car le baie est en son nom ,Moi ce qui me fait vraiment peur c'est l'enquete, donnez moi un indice s'il vous plais comment ca se passe? est -ce le fait que temporairement je vis pas avec elle aura un impact le jugement le prefecture vis a vis ma demande de carte de resident ? et est ce que ma femme a la possibilté de me bloqué sur ce niveau ? et est ce que j'aurai le droit de renouveller ma carte de séjour temporaire vie privé et familiale au cas ou je serai refusé la demande de carte de résident ,et est ce que mon travail de CDD me protége pour l'instant ? ou je dois avoir un CDI ou cas ou elle demande le divorse ??

voila ma situation et je vous remercie d'avance pour votre reponse.

Par MALEKHU, le 28/07/2008 à 23:30

je me permets de vous donner quelques conseils , je ne suis pas spécialement juriste ou quelqu un qui exerce le métier d avocat ,je suis comme vous. Lors de l'enquete , ils vont certainement voir sil y a une vie commune qui existe toujours, vous aurez tort s ils ne vous retrouvent pas à la maison conjugale. Donc, meme si ce n'est pas vivable avec elle , tenez le coup jusqu a ce que vous ayez la carte de dix ans. Lancez une autre strategie, séduisez la , dites lui que vous l'aimez beaucoup et ce n est pas humain ce qu'elle fait vis à vis de vous. Essayez de lui offrir un bouquet de fleur ou sais pas le truc qui lui tien au coeur quand vous retournez chez elle. Concernant votre contrat de travail, il serait souhaitable que ce soit un cdi à plein temps ,c est l un des éléments principaux que l administration prend en compte. Quant au bail de l appart, ne vous inquietez pas si ce n'est pas à votre nom , essaiez de faire faire (rajouter) votre nom sur la facture de GEG si c pas possible , allez directement chz GEG avec l'acte de mariage et demandez leur une attestation de GEG toutt en rajoutant votre nom et ca marche très bien.

comme vous etes marocain, il me semble qu'il a une loi spéciale pour les maghrébins.si je dis pas une betise, vous avez le droit de carte de dix au bout de deux ans de mariage; renseignez vous aupres de la cimad ou à la prefecture, je vous dis bien il me semble

bon courage

Par MALEKHU, le 28/07/2008 à 23:38

encore une derniere chose, il faut absolument pas kitter le domicile, la vous faites une betise me semble t il.il faut bien informer la gendarmerie ou la police avant de quitter la maison conjugale; si vous ne l avez pas fait ca, allez vous renseigner aupres de la police nationale. Ils ont des solutions (ces poulets)